

mède sûr que nous puissions maintenant demander. Les autres remèdes nécessaires sous forme de réglementation par le gouvernement ou de taxation ne pourront venir qu'après ce qu'aura montré la publicité, et au moyen de lois et de règlements administratifs. Le premier besoin est la connaissance pleine et entière des faits, connaissance qui devra être rendue absolument publique."

Ainsi se trouvent particulièrement visées les compagnies de chemins de fer qui, si le Congrès partage les vues du Président Roosevelt, n'auraient plus leurs coudées franches.

Quant aux corporations vulgairement connues sous le nom de trusts et qui embrassent aujourd'hui presque toutes les branches du commerce et de l'industrie, la divulgation, par la publicité, de leurs bénéfices, loin de calmer le sentiment populaire à leur égard aurait sans doute pour effet d'augmenter contre elles l'hostilité du public.

La question de réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis a souvent été mise sur le tapis et on en parle actuellement plus que jamais. Il est intéressant, en conséquence de connaître l'opinion du nouveau Président sur la question de tarif et de réciprocité :

"On reconnaît généralement," dit-il, à notre système actuel de tarif le caractère de politique nationale. La condition essentielle de notre prospérité est la continuité et la stabilité de cette politique économique. Rien ne serait plus insensé que de troubler les intérêts commerciaux du pays par un changement quelque peu radical dans notre tarif en ce moment. Mais la crainte et l'incertitude sont exactement ce que nous voulons le plus éviter dans l'intérêt de notre bien-être commercial et matériel. Notre expérience du passé nous montre qu'un changement radical de tarif est propre à créer un état de choses qui approche de la panique pour le monde commercial. Cependant, il n'est pas, seulement possible mais fortement désirable d'unir à la stabilité de notre système économique un système complémentaire d'avantages et d'obligations réciproques avec d'autres nations. Une telle réciprocité est une incidence et la résultante du ferme maintien et de la conservation de notre politique économique présente. On y a spécialement pourvu dans la loi actuelle du tarif.

La réciprocité doit être traitée comme la servante de la protection. Notre première obligation est de

voir à ce que la protection accordée dans le tarif dans chaque cas où elle est nécessaire soit maintenue et à ce que la réciprocité ne soit accordée qu'en autant qu'elle le peut être sûrement sans danger pour nos industries domestiques.

La limite sera déterminée pour chaque cas particulier en se rappelant toujours que toute application de notre politique de tarif pour satisfaire les besoins variables de la nation doit être basée sur le fait cardinal que les droits ne doivent jamais être réduits au-dessous du point nécessaire pour couvrir la différence entre le coût de la main d'œuvre ici et au dehors. Le bien être de l'ouvrier est la principale considération de toute notre politique de législation économique.

"Sous cette condition d'une protection convenable nécessaire au bien-être de nos industries nationales le principe de la réciprocité doit avoir notre cordial appui. L'accroissement phénoménal de notre commerce d'exportation accentue l'urgence nécessaire d'élargir nos débouchés et d'adopter une politique libérale dans nos relations commerciales avec les nations étrangères. On devra éviter tout ce qui est simplement mesquin et vexatoire dans les restrictions commerciales. La clientèle qui absorbe le surplus de nos produits, à la longue, directement ou indirectement, achète l'excès de notre production en nous donnant quelque chose en échange. On devrait autant que possible obtenir qu'ils achètent nos produits en remaniant notre tarif de manière qu'ils nous permettent d'acheter d'eux les produits dont nous avons l'emploi sans faire tort à nos propres industries et au travail national ou dont l'usage aurait pour nous un avantage marqué.

"Il importe grandement que nous conservions le niveau élevé de notre prospérité actuelle. Nous avons maintenant atteint le point dans le développement de nos industries où nous pouvons non seulement fournir nos propres marchés mais encore produire un surplus sans cesse augmentant pour lequel il nous faut trouver des marchés au dehors.

Pour obtenir ces marchés nous pouvons nous servir des droits existants dans tous les cas où ils ne sont plus nécessaires comme mesure de protection ou, dans le cas où l'article n'est pas produit ici, quand les droits ne sont plus exigés pour les besoins du revenu de manière à avoir quelque chose à offrir en échange de ce que nous demandons. Les relations cordiales avec les

autres nations qui sont si désirables découleront tout naturellement de cette manière de faire conforme à nos propres intérêts.

"La voie naturelle pour établir une politique de réciprocité se trouve dans ceux de nos produits qui ne requièrent plus davantage toute l'aide dont ils ont eu besoin pour les établir sur une base solide et dans ces autres pour lesquels, pour des causes naturelles ou économiques, nous n'avons à craindre une concurrence victorieuse.

"J'appelle l'attention du Sénat sur les traités de réciprocité déposés devant lui par mon prédécesseur."

De ce qui précède le Canada peut-il espérer qu'une ère nouvelle va commencer aux Etats-Unis et que le tarif s'abaissera suffisamment pour ouvrir la barrière à nos produits ?

Le message le dit : il faut donner pour recevoir et nous ne sommes guère en mesure de donner ; notre tarif est d'environ moitié moins élevé que celui des Etats-Unis ce qui permet à ce pays de nous vendre trois fois plus que nous ne lui vendons nous-mêmes. Que pourrions-nous donc donner encore aux Etats-Unis pour obtenir quelques faveurs sur son tarif ?

Les droits de douane ont été établis au Canada et pour protéger diverses industries et pour créer au gouvernement fédéral une source de revenus. Nous croyons qu'il est peu d'industries qui n'aient encore besoin de la totalité des droits actuels pour pouvoir subsister et progresser et qu'il existe encore assez de dépenses à faire pour l'outillage de nos ports, l'aménagement de nos fleuves, rivières et canaux, etc... pour diminuer par une réduction de tarif les recettes de la douane.

Nous avons peu ou rien à donner en échange de ce que nous pourrions demander parce que lorsque les Etats-Unis ont établi leurs tarifs de prohibition nous n'avons pas usé de représailles. Quand le marché américain nous a été fermé nous nous sommes contentés de chercher des débouchés en Angleterre ; sous ce rapport nous avons eu raison, mais nous avons manqué de prévoyance en ne prenant pas les mesures nécessaires pour pouvoir à un moment donné offrir des compensations pour les réductions de tarif qu'il est de notre intérêt d'obtenir.

D'ailleurs, si le congrès adopte les vues du Président nous n'avons pas beaucoup à attendre de la réciprocité telle qu'elle est définie dans le message. Il n'est question en effet que des produits de l'industrie américaine qui n'ont plus besoin de